

Mieux comprendre l'association lasallienne ?

Paris 18 novembre 1998

Frère Michel SAUVAGE

On m'a demandé d'introduire ce temps de formation sur l'association lasallienne. Pour cela, je dois rappeler ce qu'elle fut aux origines de l'Institut des frères des écoles chrétiennes. En préalable à cet exposé, trois remarques sur les limites de mon propos au regard de l'objectif de ces deux journées. Pour les chefs d'établissements que vous êtes, responsables d'institutions scolaires sous tutelle lasallienne, cet objectif est de mieux vivre l'association aujourd'hui.

* Or, première remarque, je m'en tiendrai à la signification du terme *association*, et des réalités qu'il désigne dans l'expérience fondatrice de J.B. de La Salle et de ses premiers frères. Ce

faisant, je réponds au moins en partie aux sous-titres indiqués sur le programme : *Historique, Origines, Caractéristiques*. – Mais je n'ai pas la possibilité d'esquisser même un développement qui correspondrait à un autre sous-titre : « *Expériences au fil de l'histoire* ». Faute d'avoir étudié cette question, je ne suis d'ailleurs même pas certain d'en bien saisir le sens. La formule votale prononcée par les frères a bien gardé depuis trois siècles une promesse d'association. Mais quand il s'agissait d'explicitier le contenu de la consécration religieuse, le vœu d'association avait disparu dès 1726. Le Chapitre général de 1986 – et la *Règle* de 1987 – ont voulu le rétablir : je n'ai même pas l'intention de parler de cette restauration. J'ai pourtant l'espoir qu'elle n'a été que l'amorce d'un renouvellement beaucoup plus radical.



* Ma seconde remarque préalable porte sur une difficulté qui me semble plus grave : Je me demande si ma présentation répondra pour vous au titre proposé : *Mieux comprendre l'association lasallienne ?* Je me limiterai strictement à évoquer la période des origines de l'Institut. Je me place de la sorte dans un contexte humain, social, ecclésial qui se situe à des années-lumière du nôtre : les différences éclateront, je pense, au fil de cet exposé. Pour me limiter au départ à une seule donnée d'ensemble : Jean-Baptiste de La Salle et ses frères évoluent dans un monde de chrétienté.

Nous habitons un monde sécularisé, c'est une banalité de le dire. Mais ce qui établit entre lui et nous une distance quasi-infranchissable, c'est que nous sommes nous-mêmes sans doute plus encore habités par la sécularisation.

Souvent à notre insu, elle imprègne nos mentalités, nos comportements, nos valeurs. Ceci est un constat, pas un jugement, car je pense que pour l'essentiel, la sécularisation constitue un fait social inéluctable et une avancée pour la foi. Je crains donc que mon propos ne soit fortement « dépaystant », ou ne vous paraisse anachronique, tant l'association vécue et conçue par Jean Baptiste de la Salle et les premiers Frères est spécifique, située, et donc limitée – au regard par exemple de la liste des ateliers du second jour. Jean-Baptiste de La Salle ne peut apporter de réponse à aucune des questions que nous nous posons.

Ma dernière remarque préalable porte sur *trois précisions méthodologiques*.

- La première concerne le vocabulaire. Je ne l'ai pas étudié à fond. Je signale simplement que l'on ne relève dans les écrits

lasalliens que sept emplois du terme *association*. On ne les trouve que dans le contexte du vœu dont je vais parler. L'usage du terme *Société* est plus fréquent : 92 emplois. Pour ce qui concerne notre propos, les mots de *Société* et *d'Institut* sont indifféremment utilisés par Jean-Baptiste de La Salle, par exemple dans la *Règle primitive* (texte de 1718) dont le premier article se lit précisément : *L'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes est une Société dans laquelle on fait profession de tenir les écoles gratuitement.*

- Second détail méthodologique : pour traiter le sujet qu'on m'a proposé, si restreint qu'il soit, je dois faire référence à l'ensemble de l'itinéraire lasallien de fondation. En dépit de mes efforts pour être suffisamment explicite, certaines évocations pourront vous paraître trop allusives. Je vous prie de m'en excuser, peut-être le dialogue permettra-t-il d'apporter certaines précisions.

- Dernier point méthodologique : pour rédiger cette présentation, j'ai relu de près les

deux études fondamentales du f. Maurice Hermans : son travail de 1961 sur *Les vœux des Frères des Ecoles chrétiennes avant la Bulle de Benoît XIII* (c'est à dire de 1686 à 1726) – et sa thèse publiée en 1962 : *L'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes à la recherche de son statut canonique : des origines (1679) à la bulle de Benoît. XIII (1725)*ⁱ. Les deux articles intitulés *Association*ⁱⁱ, parus dans le 1^{er} volume des *Thèmes Lasalliens* n'ajoutent guère à l'apport du f. Maurice Hermans, pour ce qui concerne notre propos.

Dans une première partie, plus historique, je rappellerai les principales étapes de l'association dans la fondation lasallienne. Une seconde partie cherchera à approfondir le sens et les implications de l'Association lasallienne des origines.

Première Partie :

Les Étapes de l'association dans la Fondation Lasallienne.

J'en retiendrai trois

1 - Avant l'association, le projet de Communauté lasallienne (1679-1689)

Pour évoquer la raison d'être du projet lasallien, et les étapes de son explicitation entre 1680 et 1690, je rappelle quatre dates.

1680 : JBS est venu d'abord par hasard, puis à son corps défendant, au contact de plus en plus proche avec les premiers maîtres d'école employés par Nyel. A partir du regard chaque jour plus lucide qu'il porte sur la situation, il se rend compte *que les écoles (= classes) naissantes ne produisaient pas tout le fruit qu'on en avait espéré, parce qu'on n'y observait pas une conduite uniformeⁱⁱⁱ ; chaque maître suivait son génie particulier sans se mettre en peine de ce qui pouvait contribuer à faire plus de fruit^{iv}*. Pour que réussisse l'entreprise rémoise des écoles populaires, il faut donc établir entre les maîtres une communauté d'abord éducative : c'est dans ce but que JBS réunit les maîtres, les fait vivre ensemble, leur apprend à harmoniser leurs pratiques pédagogiques. Il les accompagne en se rapprochant d'eux, jusqu'à les faire habiter chez lui. Presque simultanément, il prend conscience de la nécessité de les unir aussi dans une communauté évangélique d'intention et de style.

1682 : Le projet fondateur de JBS, tel qu'on peut le saisir à partir de son *option radicale*, fin 1682 début 1683. Son choix déchirant et libérateur de la fin 1682, c'est de vouer désormais son existence de prêtre, à l'établissement et à la conduite d'une communauté de laïcs - engagés par vocation évangélique - à un « ministère » ecclésial - réalisé dans le « métier » largement profane de maîtres d'écoles - des écoles gratuites qu'ils tiennent ensemble dans le diocèse de Reims - pour les enfants du peuple - les artisans et les pauvres privés jusque là d'accès à la culture et à l'évangile. Modulant quelque peu la remarque que j'ai faite sur le monde de chrétienté dans lequel se déroule l'itinéraire de JBS, je noterai sans insister que le prêtre qu'il est, passe alors d'une Église en soi à une Église incarnée dans le monde. Il vivait six heures par jour à la

Cathédrale, ses relations préférentielles étaient avec une société bourgeoise de gens d'Église. Il s'immerge dans une communauté de maîtres d'école, il partage leur insécurité matérielle, il consacre de longues heures à découvrir du dedans les réalités profanes de leur métier, dans le but d'améliorer leur qualité professionnelle. Il faut que l'école aille bien pour qu'elle contribue au « salut » de ces jeunes jusque là abandonnés. Son option évangélique radicale conduit l'ex-chanoine à une sorte de sécularisation dans sa manière inédite de vivre le ministère presbytéral.

1686 – Le projet fondateur de JBS et de ses compagnons, tel qu'on peut le percevoir lors de la *première Assemblée* des Maîtres en 1686 : que cette communauté « se prenne en mains » ; qu'à partir de ce que vivent ses membres, elle définisse son identité et détermine des éléments importants de son style d'existence. Ce qu'elle fait, dans les débats de cette Assemblée. Ensemble, les frères décident du choix d'un habit original, d'un changement d'appellation (de *maîtres*, à *frères*), d'une ébauche de règlement. Au terme de l'assemblée, ceux qui se dénomment désormais Frères des écoles chrétiennes prononcent un vœu d'obéissance, (que l'on peut interpréter comme un vœu de cohésion communautaire).

1688-1689 – Le projet fondateur tel qu'on peut le saisir lors de la décision prise par JBS de *répondre à un appel de Paris* : une communauté « sans frontières » (diocésaines) – ni garanties (ecclésiastiques) ; une communauté qui, pour maintenir son unité, défend son autonomie interne (cf. *Mémoire sur l'habit*, 1689, lequel emploie 40 fois le terme *Communauté*, parfois pour désigner la petite communauté locale, plus souvent pour parler de l'ensemble du groupe des Frères de la région rémoise et de Paris).

Tout au long de ces étapes, *les mots association, société n'apparaissent pas alors dans le langage lasallien.*

2 - Vers l'association : la crise de 1690 et le premier vœu d'association du 21 novembre 1691.

2.1 Une crise totale à la fin des Années 80

Il y a déjà plus de quinze ans qu'il a mis la main à ce travail épineux, qu'il l'a arrosé de ses sueurs et de ses larmes. Cependant son travail n'avance pas beaucoup. A chaque pierre qu'il pose pour la construction de cet édifice, il trouve un obstacle nouveau et tandis que sa main charitable l'élève à grands frais par parties, une autre maligne et malfaisante le détruit et le démolit (Blain 1, 311).

- **Crise de l'œuvre - Reims** : désintégration. Le séminaire des maîtres pour la campagne, disparaît presque immédiatement. Le séminaire des petits frères suit JBS à Paris, mais les jeunes, utilisés pour "servir les messes" à S.Sulpice y perdent la piété et abandonnent.- **Paris** : débuts difficiles de l'école. Les ff. doivent travailler avec leurs prédécesseurs, et les visées pédagogiques ne concordent pas. Quand les frères prennent la direction de l'école, ils réussissent, mais leur succès indispose les responsables précédents ; circonvenu, le curé de S. Sulpice envisage (septembre 1688), de renvoyer JBS et les siens. Mieux renseigné, il se ravise et son successeur Baudrand propose même l'ouverture d'une seconde école rue du Bac. Cette expansion inquiète la corporation des maîtres d'école de Paris : ils craignent pour leur avenir et engagent des attaques qui ne cesseront plus.

- **Crise de la communauté**, plus grave : Départs : de huit frères sur seize à Reims, et de deux sur quatre à Paris. Sans être remplacés par de nouveaux membres.- Lassitude : physique, morale, spirituelle de ceux qui restent. Maladie

de JBS qui le conduit aux portes de la mort. Décès du f. Henri L'Heureux sur lequel JBS fondait de grands espoirs. - Menaces sur l'autonomie interne de la communauté : Baudrand prétend imposer aux frères un habit ecclésiastique. JBS s'y oppose catégoriquement. Il rédige alors (fin 89, début 90) ce document appelé *Mémoire sur l'habit* : il y défend moins un vêtement original que le principe de l'autonomie interne de la communauté, et l'indépendance de son fonctionnement propre par rapport au pouvoir ecclésiastique. Ce sera un enjeu fondamental de toute la vie et de maints combats de JBS.

- **Crise personnelle pour « l'homme de quarante ans. »** Il semble échouer sur tous les plans.- Il est déçu par les hommes en qui il a placé sa confiance, les frères, le clergé, les laïcs, les jeunes. Depuis 1682, JBS avait engagé résolument sa vie sur une route nouvelle, consentant pour cela à un exode radical. A quarante ans, ce chemin nouveau semble aboutir à une impasse. Pour évoquer son état d'âme, le biographe reprend ici le mot de *perplexité* :

C'est la triste situation dans laquelle se trouva le pieux instituteur à la fin de 1690, après tant de sacrifices, après tant de peines et de travaux, après tant de croix et de persécutions, après tant d'apparences de succès, il se trouva au même état à peu près qu'il était dix ans avant, avec peu de frères, sans presque avoir avancé son œuvre et dans la crainte de la voir périr (Blain, 1,312).

2.2 Le premier Vœu d'Association, du 21 novembre 1691.

A ce moment de crise totale, alors que le groupe des compagnons de J.B. de La Salle s'est dangereusement affaibli, que la survie de la communauté pose question, le Fondateur cherche à conjurer cette menace de mort par un acte d'espérance re-créatrice. C'est le vœu d'association entre M. de La Salle et deux frères.

TRÈS SAINTE TRINITÉ, Père Fils et Saint-Esprit, prosternés dans un profond respect devant votre infinie et adorable Majesté, NOUS NOUS CONSACRONS ENTIÈREMENT À VOUS POUR PROCURER de tout notre pouvoir et de tous nos soins l'établissement de la Société des Ecoles chrétiennes en la manière qui nous paraîtra vous être la plus agréable et la plus avantageuse à la dite société.

ET, POUR CET EFFET, moi Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, moi Nicolas Vuyart et moi, Gabriel Drolin, nous dès à présent et pour toujours, jusqu'au dernier vivant, ou jusqu'à l'entière consommation de l'établissement de la dite société, FAISONS VŒU D'ASSOCIATION ET D'UNION POUR PROCURER et maintenir ledit établissement, sans nous en pouvoir départir, quand même nous ne resterions que nous trois dans la dite société, et que nous serions obligés de demander l'aumône et de vivre de pain seulement.

EN VUE DE QUOI nous promettons de faire unanimement et d'un commun consentement, tout ce que nous croirons en conscience et sans aucune considération humaine être pour le plus grand bien de la dite société.

EN FOI DE QUOI NOUS AVONS SIGNÉ, Fait ce 21ème novembre, jour de la Présentation de la Très Sainte Vierge, 1691.

Dans cette formule d'engagement, on trouve la structure en quatre mouvements

Une démarche transcendante. La formule du vœu s'ouvre par une adresse au Dieu Trinité qui oriente tout le contenu de l'engagement. C'est Dieu qui avait engagé JBS dans une vocation scolaire. L'assurance de cette vocation reçue de Dieu ne semble pas l'abandonner alors : si épaisse que soit la nuit, il entend poursuivre le même chemin, mais pour y aller de l'avant, il s'appuie sur cette certitude intérieure - Et c'est l'ouvrage de Dieu qu'il s'agit de réaliser. Il ne peut pas abandonner. Le Dieu vivant qui a été là au départ, qui demeure présent dans cette nuit et parle au cœur sera toujours là : il continuera d'appeler à la créativité et il donnera la force et la lumière voulues pour répondre concrètement. En ce sens, la démarche lasallienne est bien "transcendante", un acte d'espérance théologique.

Une démarche transcendante, incarnée : Et, pour cet effet : moi..., moi..., et moi... faisons vœu d'association...pour . L'acte d'espérance se traduit, déjà, par un vœu d'association entre M. de La Salle et deux frères. Espérance qui s'appuie sur des signes humains : des frères ont tenu, dont ces deux-là : comment les abandonner alors qu'ils ont joué leur vie avec lui. Comment abandonner ces jeunes, ces pauvres pour lesquels son engagement et celui des frères ont fait jaillir une espérance de libération:

Sa cause était celle des pauvres et du public...il ne s'agissait que de leurs intérêts et non des siens propres ; après s'être chargé de l'instruction de la jeunesse ignorante et misérable, il ne pouvait pas sans lâcheté et sans pusillanimité la rendre à sa première ignorance et à sa mauvaise éducation (Blain 1, 296).

Le vœu d'un projet : En vue de quoi nous promettons de faire... Cet engagement est pris en ayant comme visée « l'établissement de la Société ». Vœu d'un projet, vœu d'un discernement communautaire. Vœu prophétique d'un Voyant, qui parle pour partager avec d'autres, et leur parole commune devient action efficace. Dans la formule du vœu, ce qui est proféré s'accomplit déjà ; le vœu amorce la réalisation de ce qu'il annonce : l'avenir de la petite communauté est menacé. Et pourtant Monsieur de La Salle est plus que jamais conscient de l'urgence du besoin d'éducation d'une jeunesse marginalisée. Il entrevoit que sa mission historique est de faire advenir dans l'Eglise et dans la Cité une nouvelle Société religieuse consacrée à la promotion humaine et à l'évangélisation de ces jeunes qui pour lui ont visage et nom. Jean-Baptiste refuse de s'appesantir sur l'effondrement de ce qu'il a entrepris. Il ne s'arrête qu'à ce qui en subsiste. A deux des Frères qui sont restés fidèles, il propose d'anticiper aujourd'hui la Société dont il rêve, de devenir co-fondateurs de l'association, en s'engageant dès à présent par un vœu qui les lie ensemble à la vie à la mort. Dans l'épreuve, son rêve visionnaire convertit l'avenir en projet : car *l'avenir n'est pas ce qui arrivera, mais ce que nous allons faire aujourd'hui pour que soit tenue la promesse de salut entrevue par ces jeunes accueillis dans les écoles des Frères.*

- **Le vœu d'un nouveau départ, un acte d'espérance** aujourd'hui, à partir d'hier pour demain (mémoire et espérance) : ce 21^{ème} jour de novembre 1691... 1691 n'est pas un commencement absolu. Pour JBS et les deux autres frères, le vœu recueille en mémoire l'ensemble de l'expérience humaine porteuse d'une expérience religieuse : la fraternité, le service, les luttes - Le vœu de 1691 : acte qui relance l'espérance ici et maintenant. Ce n'est pas seulement une ratification du passé, le vœu renforce de manière décisive une ébauche d'abord vécue. Les personnes s'affirment et par là se construisent. La communauté se dit à elle-même son projet et par là elle se fait advenir.- Le vœu de 1691 ouvre cette expérience à un avenir à faire. Le vœu énonce un projet précis mais nullement figé. Il ne porte pas sur des

obligations définies qu'il suffirait d'observer; il exprime ainsi la fidélité comme une recherche à poursuivre plutôt que comme un patrimoine à maintenir. A fortiori la matière de ce vœu ne comporte aucun interdit. mais elle est constituée par une volonté concrète d'inventer le bien en le discernant communautairement.

De fait, l'élan mystique exprimé et fortifié dans le vœu d'association de 1691 ne s'évade pas dans un sentiment religieux éthéré pas plus qu'il ne se complaît dans de stériles nostalgies. La consécration au Dieu transcendant ouvre JBS et les frères à une période d'intense créativité, de stratégie réaliste pour faire advenir ce qu'il annonce. Cette tension féconde entre élan mystique vers Dieu et enracinement dans le concret d'actions humaines responsables apparaît d'abord de façon remarquable dans la formule même, en des termes que l'on ne retrouvera malheureusement plus ensuite :

PROCURER de tout notre pouvoir et de tous nos soins l'établissement de la Société des Ecoles chrétiennes en la manière qui NOUS PARAÎTRA VOUS être la plus agréable et la plus avantageuse à la dite société.

Par ailleurs, Blain présente **le vœu comme l'un des éléments d'un plan d'ensemble**, élaboré en fonction de la situation et de l'expérience, et dont la réalisation est engagée :

Après bien des réflexions sur les moyens de bien étayer un édifice qui menaçait ruine en même temps qu'on l'élevait, il fut inspiré: 1. de s'associer les deux frères qu'il croyait les plus propres à soutenir la communauté naissante, et de les lier avec lui par un engagement irrévocable, à en poursuivre l'établissement. 2. de chercher près de Paris une maison propre pour rétablir la santé des frères languissants et malades. 3. D'y assembler pendant le temps de la vacance des écoles tous ses enfants et de les y tenir en retraite, pour leur rendre, avec leur première ferveur, l'esprit et la grâce de leur état... 4. D'établir un Noviciat pour former les sujets. (Blain, 1, 312).

3- La constitution, l'affermissement, la vérification de l'association.

Trois dates, trois paroles-actions symboliques et efficaces : Le texte central et capital pour la compréhension de l'association lasallienne est celui du *vœu du 6 juin 1694*. Sa signification immédiate est explicitée par *l'acte d'élection du lendemain, 7 juin 1694*. En amont, sa portée est éclairée par *l'engagement votal secret du 21*

novembre 1691 (ci-dessus). En aval, vingt ans plus tard, à un moment où l'on peut se demander s'il n'est pas tenté d'abandonner l'Institut, Jean-Baptiste de La Salle est invité par une *lettre de ses frères (1^{er} avril 1714)* à reprendre une conscience vécue de l'association qu'ils ont établie entre eux.

31. Le Vœu du 6 juin 1694, Fondement de l'Association

Du dimanche de la Pentecôte au dimanche de la Trinité, 6 juin 1694, Jean-Baptiste de La Salle a regroupé à Vaugirard douze Frères. Il les a lui-même choisis parmi les membres de ce qu'il appelle jusque là la communauté des écoles chrétiennes (une trentaine de Frères au maximum). Pendant cette semaine, les Frères et leur fondateur font retraite. En même temps, ils sont constitués en assemblée délibérante : c'est le premier chapitre général des Frères des écoles chrétiennes. Le but avoué du Fondateur est d'affermir sa jeune communauté par la consécration définitive à Dieu de ces douze frères : c'est sur le contenu et sur le sens de cette démarche qu'ils échangent entre eux pendant cette semaine ; c'est à cet engagement religieux qu'ils se préparent ensemble dans la prière. De fait, les Archives de l'Institut conservent les treize formules manuscrites de la consécration par laquelle, le dimanche 6 juin, ces douze frères, promettent et font vœu de

« s'unir et demeurer en société » les uns avec les autres et avec Jean-Baptiste de La Salle « pour tenir ensemble et par association les écoles gratuites ». On garde même la formule écrite toute entière de la main de Monsieur de La Salle. Trois remarques sur cette formule.

A.- L'entreprise de Jean Baptiste de La Salle a démarré à Reims quinze ans auparavant, en 1679. Ce n'est pas la première émission de vœux dans la jeune communauté lasallienne. Mais c'est la première formule de vœux dont le texte nous est parvenu par d'autres canaux que le récit de Blain. Et c'est alors que *le terme de Société fait son apparition*, pour désigner le groupe des Frères des Ecoles chrétiennes^V.

B.- De la formule des vœux employée dès lors, nous avons gardé jusqu'aujourd'hui la structure en quatre temps :

* L'invocation à la Trinité et l'expression d'une consécration totale à Dieu pour procurer sa gloire :

TRÈS SAINTE TRINITÉ, Père Fils et Saint-Esprit, prosterné dans un très profond respect devant votre infinie et adorable Majesté, JE ME CONSACRE TOUT À VOUS POUR PROCURER VOTRE GLOIRE autant qu'il me sera possible et que vous le demanderez de moi.

* L'énoncé de la finalité et du contenu de l'association (ouvert par la clause : et pour cet effet) :

ET POUR CET EFFET, je , Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, promets et fais VŒU DE M'UNIR ET DEMEURER EN SOCIÉTÉ AVEC LES FRÈRES (douze noms sont énumérés) POUR TENIR ENSEMBLE ET PAR ASSOCIATION LES ÉCOLES GRATUITES, en quelque lieu que ce soit, quand même je serais obligé pour le faire de demander l'aumône et de vivre de pain seulement, ou pour faire dans la dite société ce à quoi je serai employé, soit par le corps de la société, soit par les supérieurs qui en auront la conduite.

* L'explicitation des vœux prononcés (commençant par c'est pourquoi) :

C'EST POURQUOI, JE PROMETS ET FAIS VŒU d'obéissance tant au corps de cette société

qu'aux supérieurs, lesquels vœux tant d'association que de stabilité dans la dite Société et d'obéissance, je promets de garder inviolablement pendant toute ma vie.

* La ratification et la signature (en foi de quoi) :

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ, fait à Vaugirard ce sixième jour de juin, jour de la fête de la Très Sainte Trinité de l'année mil six cent quatre-vingt-quatorze. Signé De La Salle.

L'engagement d'association et la définition de son "contenu" forment le centre de cette formule. Et sa structure met en évidence à la fois la source chrétienne, transcendante et incarnée, de cette association et sa priorité au regard du détail des engagements votaux (lesquels depuis 300 ans ont été explicités de diverses manières).

C.- L'Institut c'est cette association même, se constituant grâce à l'adhésion libre de personnes qui, dans la foi, répondent par la consécration de leur vie, à un appel du Dieu vivant, qui rassemble ces personnes par le dynamisme d'une finalité et d'un projet inséparablement « mystiques » et « historiques ».

3.1- L'acte d'élection du 7 juin 1694 : Une expression juridique capitale de l'Association

Dans la pensée de Jean-Baptiste de La Salle, l'association ne sera pleinement réalisée que le jour où un Frère, laïc, en prendra le gouvernement. Dès le lendemain du vœu du 6 juin 1694, le Fondateur tente donc de précipiter la marche du groupe vers cet objectif. L'Assemblée se prolonge par une séance d'élection du supérieur de la société. Par deux fois, les votants élisent Monsieur de La Salle. Pour autant, cette démarche forcée n'est pas un coup pour rien. Les treize associés rédigent en effet un acte d'élection du Supérieur de la Société, dont nous gardons également le manuscrit. Le libellé de ce texte met en évidence, avec insistance et avec force, l'importance centrale de l'association pour l'identité collective de ce groupe :

Après nous être associés avec M. Jean-

Baptiste de La Salle, prêtre, pour tenir ensemble et par association les écoles gratuites par les vœux que nous en avons fait le jour d'hier,

Reconnaissons qu'en conséquence de nos vœux et de l'association que nous avons contractée par eux, nous avons choisi comme Supérieur Monsieur Jean-Baptiste de La Salle.

Notre intention étant qu'après lui, à l'avenir et pour toujours, il n'y ait aucun, ni reçu parmi nous, ni choisi pour Supérieur, qui soit prêtre ou qui ait reçu les ordres sacrés, et que nous n'aurons même ni n'admettrons aucun supérieur qui ne soit associé et qui n'ait fait vœu comme nous, et comme tous les autres qui nous seront associés dans la suite.

[L'engagement d'association a été une expression de la conscience d'identité du

groupe des Frères. L'acte d'élection réaffirme cette conscience d'identité, explicite l'un de ses aspects fondamentaux (le caractère laïc de l'Institut) et en tire des conséquences vigoureuses au sujet de la volonté d'autonomie de la toute jeune Société.

Apparemment, la tentative de M. de La Salle a échoué, puisqu'il reste le supérieur de la société. Tout est changé pourtant, car il est désormais le supérieur, non plus parce qu'il a été le Fondateur, mais, formellement au moins, en vertu du choix libre des associés].

3.2- La lettre des Frères à JBS le 1er avril 1714 : la force de l'association dans une crise totale

Monsieur notre Très cher Père...

Nous principaux Frères des Ecoles chrétiennes, Ayant en vue la plus grande gloire de Dieu, le plus grand bien de l'Eglise et de notre Société, Reconnaissons qu'il est d'une extrême conséquence que vous repreniez le soin et la conduite générale Du saint œuvre de Dieu qui est aussi le vôtre, Puisqu'il a plu au Seigneur de se servir de vous pour l'établir et le conduire depuis si longtemps.

Tout le monde est convaincu que Dieu vous a donné et vous donne les grâces et les talents nécessaires pour bien gouverner cette nouvelle compagnie qui est d'une si grande utilité à l'Eglise et c'est avec justice que nous rendons témoignage que vous l'avez toujours conduite avec beaucoup de succès et d'édification.

C'est pourquoi, Monsieur, nous vous prions très humblement et nous vous ordonnons au nom et de la part du Corps de la Société auquel vous avez promis obéissance, de prendre incessamment soin du gouvernement général de notre Société.

En foi de quoi nous avons signé, Fait à Paris ce 1er avril 1714. Et nous sommes avec un très profond respect, Monsieur notre

très cher Père, vos très humbles et très obéissants inférieurs..

Une autre crise, où l'Institut semble à nouveau menacé de mort. Le Fondateur s'est éloigné de Paris et il paraît avoir délaissé sa tâche de Supérieur. La force vitale de l'association pousse un certain nombre de Frères à tenir une "Assemblée". Et ils décident de rappeler leur Fondateur. Par une Lettre qui constitue un "acte", ils prient M. de La Salle, ils lui ordonnent même de reprendre "le gouvernement général de [leur] Société". Cette démarche insolite se fonde sur leur "association" (même si le vœu invoqué est celui d'obéissance au corps de la Société^{vi}).

En 1691, de La Salle avait réagi à une crise "mortelle" en amorçant effectivement l'association qu'il projetait ; elle "prendra corps" par le vœu de 1694. Par le vœu héroïque, de La Salle "engendre" l'association.

En 1714, l'association réagit à une crise "mortelle" en se réexprimant elle-même ; elle "reprend corps" par l'Assemblée des Frères et par la Lettre au Fondateur. L'association "ré-engendre" de La Salle à sa vocation.

Deuxième Partie : Le sens et les implications de l'Association Lasallienne des Origines

La Formule votale de 1694 exprime une expérience déjà engagée depuis plus de dix ans, à Reims (et les environs), à Paris. Cette expérience est celle de la « fondation » de l'Institut. De La Salle a eu très tôt l'intuition de la nécessité de rassembler les maîtres dans une communauté pédagogique et évangélique. Il a

progressivement accepté que pour lui l'oeuvre de Dieu serait de se livrer entièrement à cette fondation ; il l'a décidé de manière radicale en 1682. Il a relancé sa décision par le vœu du 21 novembre 1691

L'association des Frères, comme « projet » et

comme réalisation progressive est devenue « la puissante réalité de la vie du Fondateur ». Le vœu de 1694 relance le projet et en renforce la réalisation. Lors de la crise des années 1710, on mesurera la force et la profondeur de cette « parole-action » qu'a représentée l'engagement vital de 1694.

Mais qu'est-ce que cette association? Une réflexion préalable importante :

4.- Un vœu de société avant d'être – et pour être – vœu de communauté.

4- Un vœu de Société avant d'être, et Pour être, un vœu de Communauté.

Je croyais avoir remis le texte définitif de cet exposé à la mi septembre. La réflexion que je vais tenter maintenant s'est imposée à moi à la suite de rencontres diverses, parfois prolongées, toujours intenses que j'ai eu la chance de faire en octobre, avec plusieurs membres du réseau lasallien. Ces rencontres vont de deux recollections de laïcs à une soirée avec des amis très chers, chefs d'établissement, en passant par la lecture de l'avant projet éducatif lasallien - le séjour, au moment le plus chaud de la grève des lycéens dans une communauté de frères dont plusieurs membres sont engagés dans un établissement scolaire - et la soutenance d'une thèse sur saint Jean Baptiste de La Salle présentée à Lyon par un laïc, présentement chef d'établissement. Pour être vrai, l'intuition première de ce nouveau développement était formulée dans le premier texte de cet exposé, rédigé en juillet. Je l'avais éliminée parce qu'elle me paraissait alors

Puis un essai de rejoindre les éléments ou les caractéristiques essentielles de l'association à partir de trois données énoncées par les trois propositions suivantes :

5.- C'est une association qui se manifeste EN tenant ensemble des écoles.

6.- C'est une association DE Frères.

7.- C'est une association POUR l'Évangélisation de la jeunesse abandonnée.

obscur, et je n'ai pas oublié le propos que nous tenait le Cardinal Garrone lors du Chapitre de 1966 : *tout ce qui est obscur est inutile*. Le Cardinal disait d'abord : *tout ce qui est clair est faux*. J'espère que ce préalable sera utile, tout en restant suffisamment vrai.

Je formule ce préalable en trois propositions : Le vœu d'association que prononcent JBS et ses douze compagnons le 6 juin 1694 est un vœu de « Société » plus qu'un vœu de « Communauté » - Cependant, ce vœu engage les membres de la Société qu'il réalise et qu'il définit, en des communautés insérées localement pour tenir ensemble une même école. – La nouveauté du vœu de 1694 est de manifester et de relancer une tension féconde entre « tenir ensemble » et « être associés ». Si l'on veut, une tension féconde entre « Communauté locale » et « Institut ».

4.1- Le Vœu du 6 juin 1694 est d'abord un vœu de « Société » plus qu'un vœu de « communauté »

Ceux qui le prononcent en 1694, appartiennent à des communautés différentes. Ils s'engagent à former entre eux une société, dans laquelle chacun tiendra la place qui lui sera assignée par le corps ou par ses chefs, et dans le lieu où il sera envoyé. La société renforcera les liens et élargira les horizons des équipes restreintes qui, localement, tiennent une école ensemble, et pour cela vivent ensemble la communauté. Enfin, tous les frères ne font pas vœu d'association, alors que tous vivent en communauté. Douze seulement, sur trente environ sans doute, en 1694 – et cette distinction persistera dans l'Institut jusqu'en 1923.

Le vœu de 1694 représente un pas en avant décisif dans la réalisation du projet lasallien. JBS avait d'abord voulu promouvoir des communautés pédagogiques, éducatives, évangéliques. La crise de 1690 lui montre la fragilité de son œuvre. Mais il la perçoit comme une crise de croissance : en passant de Reims à Paris « la » Communauté a changé de forme : elle n'est plus limitée à un diocèse, sa vocation devient nationale, et rapidement internationale. Il importe que les requêtes d'une forte implantation

locale n'épuisent pas les énergies, ni ne bouchent les horizons des membres de chaque communauté. Il est capital que l'inévitable dispersion qui résulte de l'expansion soit contrebalancée par un

fort sentiment d'appartenance à une réalité qui inspire et soutient l'incarnation concrète parce qu'elle la transcende en lui rappelant ses finalités et son esprit.

4.2- Le vœu de 1694 engage les membres de la Société qu'il réalise et qu'il définit, en des communautés insérées localement pour tenir ensemble une même école.

Pour un Frère déterminé, c'est bien localement que va se concrétiser ce qui constitue la visée de l'association (tenir les écoles **gratuitement**), après avoir été à l'origine de la communauté des Frères. Et c'est bien l'association – le plus

souvent représentée par le supérieur qui en a la conduite – qui va rassembler quelques frères pour « tenir ensemble » une école gratuite. Tout cela est explicite dans la formule du vœu.

4.3- La nouveauté du vœu de 1694 est de manifester et de relancer une tension féconde entre « tenir ensemble » et « être associés ». Si l'on veut, une tension féconde entre « Communauté locale » et « Institut », ou « Société »

La distinction entre « être associés » et « tenir ensemble » me semble claire, je ne pense pas qu'elle soit fautive. Elle m'apparaît utile, et j'espère que ce n'est pas pour mon seul confort intellectuel. Je ne crois pas qu'il y ait redondance entre les termes « ensemble » et « par association ». Dans le langage lasallien, le mot *ensemble* apparaît 160 fois. Il est utilisé pour désigner la communauté locale concrète : ses membres logent ensemble, prennent leurs repas ensemble, font ensemble récréation, prient ensemble, se détendent ensemble, vont ensemble dans les écoles, etc... Heureusement quelques rares textes de EMO et de Méditations, dégagent le sens spirituel de ce qui peut être aussi source et expression d'une communion en la présence de Dieu. Sans autre commentaire sur cette répétition lancinante de l'adverbe, j'y vois la confirmation que « ensemble » concerne bien la seule communauté locale.

Mais la distinction devient féconde, à la lumière de la formule des vœux, si l'on prend garde de la tension dynamique entre « l'être associé » et « l'ensemble », ou entre « la

Société » et la « communauté ». De la Société, chaque communauté peut attendre et recevoir : inspiration, impulsion, aide dans le discernement, interrogation voire interpellation, ouverture à une communion plus large humainement et ecclésialement. Sans oublier, et ce n'est ni mineur ni prosaïque, que la Société envoie à la communauté de nouveaux membres auxquels elle a assuré une formation sérieuse de base. Mais la Société n'a pas moins besoin des apports concrets de chaque communauté locale : leurs membres sont directement en rapport quotidien avec la réalité des jeunes et de leurs besoins. La communauté locale peut et doit être créative, et sa détection de nouveaux appels, son invention de formes inédites de réponse, enrichit et stimule le corps tout entier de la société... Si s'affaiblit ou disparaît la tension entre ces deux réalités qui s'impliquent réciproquement, on risque soit l'idéologie ou l'évasion idéaliste, soit l'enlisement ou la routine du « tout fait » répétitif que dénonçait Péguy. Je n'insiste pas et j'en viens aux trois caractéristiques annoncées

5- Une association qui se manifeste EN tenant ensemble des écoles

Les écoles que les frères tiennent ensemble sont d'un type bien défini, des écoles

élémentaires, des écoles gratuites ; et on y vise un objectif pastoral.

5.1- Le « tenir ensemble » joue pour un type d'école bien défini : des écoles élémentaires....

Jean Baptiste de La Salle s'est montré ouvert à des appels divers : séminaire de maîtres pour la campagne; écoles du soir; écoles dominicales; pensionnat de Saint-Yon ; maison de redressement ; pension de force. Il n'en reste pas moins vrai que les « petites écoles » ont été le principal domaine d'activité des Frères. Le principal numériquement, le principal pour définir l'identité de la Société.

Ce fait rend *les Frères assez aisément « interchangeables »*. Ils donnent le même enseignement « de base »; ils l'assurent dans toutes les disciplines (en nombre limité). Le passage d'une classe à une autre n'entraîne pas de bouleversement au plan professionnel. Et le transfert d'une ville à une autre ne requiert pas un effort trop grand de réadaptation. [Tout de même, le Fondateur est conscient de ce qu'il vaut mieux donner aux enfants méridionaux des maîtres du midi, c'est pour cela qu'il ouvrira un noviciat à Marseille. Et les écoles des villes marquées par l'activité maritime de leurs habitants - Calais, Boulogne - adaptent leurs programmes à la jeunesse qui les fréquente.]

Ce fait « massif » caractérisera longtemps

l'Institut, avec des nuances selon les pays. En France, lorsque je suis entré dans la Congrégation, les écoles de Frères demeuraient bien des écoles "primaires" - un certain nombre se couronnant par une section primaire supérieure. Il y avait des pensionnats : un par district, dans beaucoup de cas. Et les Frères avaient créé l'enseignement secondaire moderne. Il n'est pas question de minimiser l'ouverture et la créativité de l'Institut. Simplement se rappeler que les Frères étaient largement employés dans le primaire. Ce qui favorisait évidemment « l'association », donnait à l'ensemble une conscience d'identité commune, permettait une « formation » largement collective.

Ce qui pouvait induire certains blocages : il arrivait que des Frères considèrent avec une certaine « distance » des confrères employés dans des établissements différents (un pensionnat, une école secondaire). Et l'un des aspects douloureux de la querelle du latin aux U.S.A. n'a-t-il pas été la difficulté, sinon l'incapacité de certaines mentalités françaises à accepter un autre schéma relativement généralisé, sans percevoir assez qu'il correspondait à un « besoin » réel dans un autre contexte.

5.2- Le « tenir ensemble » joue pour un type d'école bien défini : des écoles gratuites.

D'après la formule votale, l'engagement d'association est d'abord vœu d'un projet, d'une finalité, d'une « raison d'être » : si l'on fait « Vœu d'association », c'est pour tenir les écoles gratuites. D'ailleurs, dans son commentaire, le Frère Maurice Auguste ne retient comme titres que les vœux d'obéissance, de stabilité, d'enseignement gratuit^{vii}. Il souligne « la connexion aussi intime que possible entre 'vœu d'association' et 'engagement à enseigner gratuitement' ». Cette remarque doit prendre ici toute sa valeur. L'association n'a pas été « vouée » simplement pour « tenir des écoles » ensemble. La société n'est pas née et elle ne se définit pas par « l'enseignement » assuré en une même école par une équipe de « Frères ». *Ce qui a motivé l'action de J.B. de La Salle et de ses compagnons, ce qui les a déterminés à établir, à maintenir, à défendre leur « association » c'est d'abord la volonté de promouvoir*

vraiment la gratuité scolaire.

Déjà, dans les *Explications des vœux* données avant 1725, la part faite à la gratuité est plus grande que celle donnée à l'Association. On trouvera dans sa thèse une explicitation plus complète de cette question, avec l'analyse de la différence d'insistance entre 1694 et 1717. Même lorsque, au départ, l'accent est mis sur l'association, aucune hésitation n'est possible : « *les écoles que l'on s'engageait à tenir, résolus à demander l'aumône et à vivre de pain seulement pour ne les point abandonner ne pourraient être que ces écoles gratuites, raison même de la nouvelle association* »

C'est pour cela qu'ils font vœu d'association. A partir de la Bulle d'approbation, la formule de consécration n'appliquera plus le terme de « vœu » à l'association : *Je promets de m'unir et de demeurer en société avec les Frères des*

Ecoles chrétiennes qui se sont associées pour tenir ensemble et par association les écoles gratuites... C'est pourquoi je promets et fais vœu de pauvreté, chasteté, obéissance, stabilité et enseigner gratuitement... Lesquels vœux de pauvreté.. On ne parle plus de « vœu d'association ». Même lorsque, au départ, l'accent est mis sur l'association, aucune hésitation n'est possible : « les écoles que l'on s'engageait à tenir, résolu à demander l'aumône et à vivre de pain seulement pour ne les point abandonner ne pourraient être que ces écoles gratuites, raison même de la nouvelle association ». La remise en honneur de l'association comme matière d'un vœu est relativement récente^{viii}.

. On sait avec quelle intransigeance De La Salle et ses compagnons ont établi, maintenu, défendu l'absolu de la gratuité effective. On se souvient des luttes qu'ils ont dû soutenir pour rester fidèles à la gratuité. Tout au long du 19^{ème} siècle, ils ont eu souvent à se battre pour la défendre, à l'encontre des communes qui les employaient, puisque les frères étaient le plus souvent instituteurs publics. Quand il a fallu céder ici ou là, ils ont eu recours au Saint Siège et obtenu des « indults ». Mais on pouvait

continuer à faire vœu d'enseigner gratuitement, parce que ceci correspondait à la conscience d'identité de l'association et aussi, largement, à une pratique, revendiquée au besoin^{ix}.

Novice, jeune Frère, j'ai été élevé dans cette conscience d'identité, même si la pratique effective de la gratuité totale était devenue exceptionnelle (pour quelques élèves, par exemple, dans une école). La gratuité de l'école était impossible à cause des conditions économiques des établissements catholiques. Elle demeurait à l'horizon de nos aspirations communes. Elle restait effectivement normative pour des détails très concrets (cadeaux des élèves ou de leurs familles).

La pratique de la gratuité se traduisait au plan de la pauvreté effective des Frères et des communautés. L'absence de salaire individuel et la parcimonie du traitement alloué à la communauté facilitaient sinon la gratuité du moins la modicité de la rétribution scolaire. En outre, et ce n'est pas sans importance, au plan économique l'association était vécue « dès la source » puisque c'était la communauté et non les individus qui percevaient les salaires...

5.3- Le « tenir ensemble » les écoles vise un objectif « pastoral »

Dans ces écoles primaires gratuites, chaque Frère exerce une responsabilité que l'on peut qualifier de "pastorale" sans violenter l'esprit ni même la lettre de la lecture lasallienne de cette expérience fondatrice.

En effet, d'une part, le Frère est dans « sa » classe « depuis le matin jusqu'au soir ». Il est donc chargé d'un même groupe d'enfants pendant une période de temps prolongée. Il leur enseigne toutes les disciplines (rudimentaires). Mais à ces apprentissages du savoir, il veut joindre une initiation à un savoir-être. Le Frère peut établir avec chacun une *relation éducative personnalisée*. Il se préoccupe de les connaître individuellement comme des « personnes » : les enfants ne sont pas d'abord des « élèves », les usagers de telle ou telle discipline. Le Frère cherche aussi à les comprendre mieux en essayant de découvrir leur environnement social, leur milieu familial, etc. (réalisme psychosociologique de la *Conduite des écoles* dont MD 33 donne une clef de lecture « mystique » : *le Bon Pasteur connaît ses brebis et il en est connu*).

En ce sens, déjà, « l'association » d'une équipe de Frères pour « tenir une école » ne signifie pas l'absorption de chaque éducateur dans un

anonymat fonctionnel indifférencié. Les Frères sont facilement interchangeables, certes. Mais dans l'accomplissement d'une tâche déterminée, ils établissent avec un groupe précis de jeunes et avec chacun d'eux une relation personnelle suivie.

Par ailleurs, et c'est également essentiel, chaque Frère dans sa classe est « pasteur » en ce sens qu'il est non seulement l'enseignant pour les disciplines profanes du savoir de base, mais aussi le « catéchiste », *ministre de la Parole de Dieu*, rappelle souvent JBS. Cette dimension de son activité est quantitativement importante, puisque c'est un total de quatre heures et demie par semaine qu'il faut réserver à l'enseignement de la doctrine chrétienne. L'Institut tiendra très fort à ces quatre heures et demie, norme sanctionnée par la Bulle d'approbation. J'ai encore connu sinon toujours la pratique rigoureuse d'un tel horaire, du moins la référence explicite de laquelle on tendait à se rapprocher.

En outre, la dimension catéchétique de l'activité du Frère était qualitativement primordiale et englobante. **Primordiale**, parce que, dans l'ordre de la finalité, elle était prioritaire : pas d'enfant admis dans l'école sinon à condition de

suivre l'enseignement catéchétique ; pas de Frère « enseignant » qui ne soit d'abord catéchiste. Et les textes lasalliens, dans les *Méditations* surtout, ne manquent pas qui soulignent cette priorité absolue de l'annonce explicite de l'évangile par la catéchèse. Pour Jean-Baptiste de La Salle, tout frère est d'abord ministre de la Parole de Dieu : c'est sa tâche principale. *Vous êtes établis de Dieu*, écrit-il par exemple dans la méditation sur saint Jacques le Majeur, *pour succéder aux saints Apôtres dans l'exposition de la doctrine de Jésus-Christ, et dans l'affermissement de sa sainte loi dans l'esprit et dans le cœur de ceux à qui vous l'enseignerez, lorsque vous faites le catéchisme, qui est votre principale fonction^x* ».

On pourrait multiplier les textes. Il est arrivé que l'on ait même tendu parfois à déprécier la tâche profane des Frères pour exalter mieux, pensait-on, leur responsabilité première dans le domaine catéchétique. **Englobante**, la catéchèse l'était dans l'accomplissement du ministère du Frère parce qu'il ne s'agissait pas seulement ni même d'abord de communiquer

un savoir, mais d'élever les enfants chrétiennement, de « *leur apprendre à bien vivre^{xi}* », selon les termes de la Règle, souvent repris et commentés dans les écrits spirituels lasalliens. Et donc on peut dire que la préoccupation d'éducation chrétienne était intérieure à toute l'activité éducative du Frère ; elle constituait comme le ressort de toute sa relation avec « *les enfants qui étaient confiés à ses soins* ».

Il y a tout cela, je pense, dans le langage lasallien qui en employant le terme évangélique, ou sans l'utiliser, présente aux Frères leur ministère comme l'actualisation pour ces jeunes de la présence salvifique de Jésus-Christ « Bon Pasteur ». Les Frères sont associés « pour tenir ensemble des écoles ». Mais cette « association » est celle de « pasteurs » d'abord et surtout soucieux d'être pour « *les enfants dont ils ont la conduite* » des « *ministres de Jésus-Christ* », « *dispensateurs de ses mystères* », *chargés de leur « annoncer » la bonne nouvelle de l'Évangile*.

6- L'expérience fondatrice d'une association DE Frères.

Ici encore, l'association se manifeste de manière vraiment prégnante. Elle est exclusive. Elle implique un partage pédagogique. Elle

s'exerce au-dedans de la « communion » fraternelle d'hommes engagés par la même consécration.

6.1- Une Association – Pour « t e n i r » des Écoles .

Je veux dire par là qu'il y a *correspondance totale entre l'équipe pédagogique et la communauté religieuse*. Ce sont les Frères et eux seuls, qui tiennent l'école. Pendant longtemps il n'y a aucun professeur laïc, et l'association concrète des Frères peut bien éprouver le sentiment que toute la marche de l'école dépend d'elle. C'est sans doute plus net encore tant qu'un pouvoir extérieur n'intervient pas en matière de programme scolaire, d'horaire, etc. En lisant la *Règle* et la *Conduite des Ecoles* on a bien le sentiment que les Frères sont seuls maîtres à bord.

Cette conscience d'identité et de capacité réelle à « tenir ensemble les écoles » a marqué profondément la mentalité des Frères. Même lorsqu'il est devenu nécessaire d'accepter la collaboration des « maîtres laïcs », on a continué pendant longtemps à les considérer et à les traiter comme « forces d'appoint », plus que comme de véritables partenaires de l'association. Il suffirait pour s'en rendre compte d'étudier l'évolution de la pensée officielle de l'Institut (Chapitres généraux,

Circulaires des Supérieurs généraux) quant à la place des professeurs civils dans les écoles^{xii}.

Deux références, correspondant à des moments que j'ai vécus. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, le Chapitre général de 1946 est fortement conservateur, sinon réactionnaire. S'agissant de la présence de laïcs dans les institutions scolaires, il déclare d'abord que la première urgence est de se séparer de tout personnel féminin, là où on l'a introduit abusivement. Quant aux hommes, s'il n'est sans doute pas possible de renoncer à utiliser leurs services, l'objectif à moyen terme doit bien être de s'en passer également.- Dix ans plus tard, le compte rendu du Chapitre général de 1956 rapporte que les membres de l'Assemblée étaient partagés sur la place à faire aux professeurs laïcs : Mal nécessaire pour certains, ils représentent pour d'autres une chance providentielle. Et le supérieur général qui rédige ce compte-rendu déclare qu'il tient lui-même pour la seconde position. Pour la vérité et l'équilibre, j'ajouterai ceci : je viens de faire allusion au langage officiel. Mon

expérience concrète est celle d'une grande amitié et d'un soutien mutuel entre frères et laïcs.

Les Frères « tiennent » d'autant plus l'école que la coïncidence entre communauté religieuse et équipe éducative se traduit au plan de l'organisation de l'école par une *identification capitale entre responsable religieux et directeur d'école*. Dans l'exercice même de la tâche professionnelle, le Frère dépend du directeur auquel il doit « obéissance ». Le rôle du directeur est primordial pour que l'association des Frères s'exerce vraiment dans toute la marche de l'école.

Longtemps cette unité a marqué le comportement et la mentalité des Frères et j'ai connu des confrères qui ont vécu un véritable problème de conscience le jour où un professeur civil a été placé en position d'autorité dans l'école où ils enseignaient. J'entends encore un Frère me dire à ce propos - c'était en 1957, et dans l'Institution où il

enseignait, on avait nommé un laïc « chef de division » - « *Je n'ai pas fait voeu d'obéissance à des laïcs.* »

L'association de l'Institut s'exerce très concrètement au plan de chaque école. Parce que les Frères sont placés par leurs supérieurs religieux et que leur mobilité n'est guère gênée par des facteurs qui ne dépendraient pas de la vie interne de l'Institut. Parce que le Frère Directeur est nommé par le Supérieur majeur et que, normalement, la durée de son mandat « professionnel » est conditionnée par la *Règle*^{xiii} qui limite le temps de son obéissance de supérieur religieux. Parce que *le Supérieur majeur exerce son autorité*, son contrôle (ou son aide) *dans le domaine professionnel*. La visite canonique implique par exemple le passage du Frère Visiteur dans toutes les classes (y compris celles des professeurs laïcs, quand il y en aura).

Déjà d'ailleurs, nous touchons à la communauté de partage pédagogique.

6.2- Une association qui implique un partage pédagogique.

En un sens, l'une des raisons du démarrage précoce de la « communauté » des maîtres sous l'impulsion du Fondateur ce fut la prise de conscience par De La Salle des risques que faisait courir au succès des écoles rémoises l'indépendance, voire l'anarchie des enseignants.

En les réunissant, il veut donc synchroniser davantage leurs démarches, leurs attitudes, leurs objectifs pédagogiques et éducatifs. Et il y parvient assez rapidement : cette convergence des visées, des comportements et des efforts, la continuité qu'elle facilitera dans la progression scolaire des enfants permettra le succès et la renommée des écoles des Frères.

Cette convergence facilitera en outre le fonctionnement de l'association au plan de l'Institut, dans la mesure où la pratique pédagogique des Frères se caractérise par des traits communs.

Le partage pédagogique est donc celui d'un certain consensus et les nouveaux-venus sont normalement initiés à un certain style et à un certain nombre de formes pédagogiques, pouvant porter sur des détails (par exemple l'utilisation du signal).

Il ne faudrait pas cependant confondre purement et simplement association pour tenir

les écoles et uniformité pédagogique à tendance répétitive et à risque de routine. Certes, le péril du conformisme pédagogique a été bien réel dans l'Institut, et il a pu arriver que la créativité pédagogique n'ait pas été suffisamment promue par l'association. La *Conduite des Ecoles* a pu se traduire en normes contraignantes, au même titre que plus d'une présentation de la *Règle*.

Mais on ne peut oublier ce qu'a représenté comme force d'adaptation permanente et d'innovation, la structure de partage pédagogique entre les Frères dont l'ouvrage de la *Conduite des Ecoles* avait été le résultat.

Cette conduite n'a été recueillie et mise en ordre (par feu Mr De La Salle) qu'après un très grand nombre de conférences faites entre lui et les Frères de l'Institut les plus anciens et les plus capables de bien faire l'école, et après une expérience de plusieurs années. On n'y a rien mis qui n'ait été bien concerté et bien éprouvé^{xiv}.

Il suffirait de se souvenir de tout ce que les Frères ont su inventer pour la rénovation de l'école et la création de nouveaux modèles scolaires au fil des temps. Grâce au partage, l'association (de l'Institut) s'est montrée féconde [*que l'on pense simplement à la qualité de tant de manuels scolaires produits par une « Réunion de Professeurs » : ce label correspondait à une réalité, ainsi que l'a montré l'une ou l'autre étude du Frère Yves*

Poutet^{xv}] Ce partage dans l'association constitue l'émergence pédagogique d'une

communion dans la vie consacrée.

6.3- Une association qui s'exerce au dedans de la "communion" fraternelle, d'hommes engagés par une même consécration.

Déjà, j'ai souligné la coïncidence plénière dans l'expérience fondatrice, entre équipe pédagogique et fraternité religieuse : c'est vraiment la communauté des Frères « associés » qui tient école et c'est l'Institut qui tient les écoles gratuites. Succinctement, il faut souligner que le fait d'être constituée par des hommes que rassemble une même consécration totale à Dieu donne force à l'association pour tenir les écoles. La réciproque ne doit pas être perdue de vue : la force de l'association pour tenir les écoles peut souvent renforcer les liens de la communion fraternelle, donner corps à la vie consacrée, affermir la fidélité à l'engagement religieux.

L'association prend une force nouvelle du fait de la dimension « mystique » qui la nourrit et la dynamise. *Dimension mystique* : la conscience d'une vocation, d'un appel de Dieu avec les Frères. Dimension mystique : une « profession » religieuse intégrant la réalité apostolique jusqu'en sa concrétisation dans une œuvre éducative commune. Dimension mystique alimentée par des pratiques communautaires (prières, formation, lecture spirituelle, retraites...) Dimension mystique que traduisent et soutiennent les écrits spirituels lasalliens, rédigés à l'intention précise des Frères et qui, constamment, les invitent à découvrir le sens évangéliques de leurs tâches, veulent les éduquer à l'intériorité indispensable à l'éducateur, les appellent à s'engager avec un élan nouveau, selon un style évangélique.

Très particulièrement, l'esprit fraternel qui anime la vie communautaire se traduit dans *un style spécifique de relation éducative*. Lors d'une première assemblée tenue dès 1686, les compagnons de M. de La Salle avaient pris un certain nombre de mesures qui traduisaient la

conscience naissante de leur identité collective. L'un de ces décisions concerne le changement d'appellation de leur communauté. Ils décident de substituer à la dénomination *de maîtres des écoles chrétiennes celle de Frères des écoles chrétiennes*. Ils entendent bien que ce changement d'appellation a une double signification : quant à la vie communautaire à l'image des premiers chrétiens, quant au style de la relation éducative. Blain conclut ainsi sa dissertation sur ce sujet :

Ce nom de frères des écoles chrétiennes leur dit que Frères entre eux, ils se doivent des témoignages réciproques d'une amitié tendre, mais spirituelle ; et que devant se regarder comme les frères aînés de ceux qui viennent recevoir leurs leçons, ils doivent exercer ce ministère de charité avec un cœur charitable^{xvi}.

Il ne s'agit pas ici, on le devine, de dresser un tableau idyllique des origines de l'Institut, mais de mettre en évidence les aspects divers, les dimensions variées, les implications nombreuses de l'association pour tenir les écoles gratuites. On voit que l'association marque bien tout ce que l'on pourrait appeler la manière d'être tant des Frères que de l'Institut. La plupart des éléments repérés peuvent être considérés comme essentiels. En fait, l'attachement de l'Institut à chacun d'eux a souvent traduit qu'on le jugeait bien essentiel.

En réalité, ce qui est essentiel, ce n'est pas chacun d'eux pris séparément. C'est plutôt la globalité qu'ils forment la totalité dynamique dans laquelle chacun vient s'inscrire, la cohérence vitale qui les rend indispensables à l'identité et à la mission. Il faut aller plus loin, et constater que plus encore que la manière d'être Frère (et Institut), c'est la raison d'être Frère qui est à la racine de l'association.

7 Une association POUR l'évangélisation de la jeunesse abandonnée.

L'association est née de la volonté de répondre à un besoin urgent d'une jeunesse loin du salut. Elle a été soutenue par cette conscience dans les nombreux

moments de crise. Finalement, ce qui est essentiel à l'association, c'est le lien dynamique entre raison d'être et manière d'être.

7.1- C'est la volonté de répondre à un besoin urgent d'une jeunesse abandonnée, « loin du salut » qui a provoqué la naissance de l'association.

C'est l'expérience du Fondateur lui-même. Il a été engendré à sa mission par la conscience qu'il a prise de la détresse de nombre de jeunes et de l'urgente nécessité de mettre à leur portée des moyens de salut en établissant une Société de ministres de Dieu à leur service.

C'est l'expérience de la naissance de la communauté, lorsque des jeunes gens désireux de suivre Jésus-Christ et de remplir la fonction du ministère la plus utile aux pauvres *la plus*

utile aux pauvres^{xvii} viennent remplacer les premiers compagnons de Jean Baptiste déroutés par les perspectives évangéliques qu'ils n'avaient pas intégrées en se faisant maîtres d'école.

C'est la conscience que prend rapidement l'environnement ecclésial de la communauté, entraînant de nombreux appels et la croissance relativement rapide de la communauté qui lui fait tendre à devenir une « société » .

7.2- C'est la conscience de répondre à un besoin urgent de cette jeunesse qui soutient l'association notamment dans les nombreux moments de crise.

C'est vrai pour le Fondateur. A partir du moment où il a perçu avec évidence que sa « vocation » était de constituer cette communauté, il s'est investi de manière pratiquement totale dans ce projet. Son action a été inséparablement de « structuration » et « d'animation » de la société. « *L'établissement et la conduite de la communauté est pour lui l'ouvrage de Dieu^{xviii}.* »

On pourrait rattacher à ce projet fondamental d'établir et de soutenir l'association :

- ses préoccupations quant au discernement des vocations, à la formation initiale des Frères, à leur soutien et à leur alimentation spirituelle.
- ses efforts, en particulier, pour éclairer la marche commune des Frères en nourrissant leur « esprit de foi, de zèle et de communauté » par ses écrits spirituels.
- ses réactions vigoureuses quand il s'agit de défendre l'exercice et l'originalité de l'association : du *Mémoire sur l'habit* - aux

différents qui peuvent l'opposer à tel ou tel évêque - en passant par la lutte pour la gratuité - et les innovations scolaires.

- les critères qui lors des crises déterminent la réaffirmation de son option décisive, et la relance de ses initiatives de Fondateur (par exemple le programme en quatre points lors de la crise de 1691).

C'est vrai pour l'Institut. Dans la première partie de cette présentation, j'ai rappelé comment certains actes marquants de l'association jalonnent la fondation de l'Institut. De par la volonté de Jean-Baptiste de La Salle, les Frères y prennent en mains leur manière de vivre et leurs destinées même. Ceci apparaît lors du vœu de 1694 et de l'acte d'élection qui suit mais aussi lorsqu'en 1701 l'Archevêque de Paris veut imposer un Supérieur ecclésiastique à la communauté - et surtout, en 1714, dans une période critique pour la survie de leur société, la démarche décisive du rappel du Fondateur par un groupe de Frères qui se sont rassemblés d'eux-mêmes...

7.3- Ce qui est essentiel à l'association : le « lien » dynamique entre sa « manière d'être » et sa « raison d'être ».

Pourquoi des écoles ? Parce que, dans le contexte, elles apparaissent comme une structure à la fois ecclésiale et humaine pour que « ces » jeunes aient accès au salut de Jésus-Christ. C'est dans ce but que les Frères s'associent pour tenir des écoles. C'est à partir de cet objectif qu'ils auront à cœur :

- de promouvoir et de défendre la gratuité des

écoles ;

- de transformer l'école pour l'adapter à la réalité des jeunes, au plan culturel, communautaire et pour leur préparation à la vie (humaine, sociale, professionnelle, ecclésiale).

- de faire de l'école un lieu catéchétique, un espace d'annonce de l'évangile.

De telles perspectives sont à la racine de l'association ; car c'est seulement ensemble que les Frères peuvent arriver à changer quelque chose dans la situation.

Pourquoi une consécration totale à Dieu ?
parce que l'on reconnaît son appel, sa présence, son action dans l'histoire de la découverte de ce besoin de « salut », parce qu'aussi le service éducatif de ces jeunes est manière concrète de servir la gloire de Dieu ; parce que l'on est engagé dans une entreprise évangélique et qu'il faut être « cohérent » avec la mission.

Ces perspectives sont à la racine de l'association comprise et vécue de plus en plus comme requérant une communion dans la foi et l'élan du zèle.

Oui, en définitive, pourquoi l'association ?
Sinon pour constituer dans l'Eglise un corps nouveau d'hommes totalement consacrés à Dieu en vue de permettre à une jeunesse « abandonnée » d'avoir « accès aux promesses de Dieu en Jésus-Christ^{xix} ».

Vive Jésus dans nos cœurs. A jamais !

ⁱ Respectivement, *Cahiers Lasalliens* 2-3 (140 et 96 pages) et 11 (414 pages)..

ⁱⁱ *Thèmes Lasalliens* 1 –6. *Association*. F. Mario Presciuttini, 6A *L'Association comme style de vie et d'action* (p.57-63)- F. Rodolfo Andaur, 6B *L'Association dans les textes fondateurs* (p. 64-72).

ⁱⁱⁱ MC 24, MR 23-24. Récit parallèle dans Blain 1, 169-180.

^{iv} MR 24.

^v Cf. Maurice Auguste, *Les vœux des Frères des écoles chrétiennes avant la Bulle d'approbation. Cahiers Lasalliens* 2, pages 37-42. *L'Institut des FEC à la recherche, Cahiers Lasalliens* 11 : Société : emploi du nom dans les textes Lasalliens, 51 ; 51,4 ; le saint et deux Frères font une S. à trois en 1691, 54, 54,3.- Sociétés de vie commune. Quelques exemples au XVII^e siècle, 5-6 ; 5,6-8 ; 6,1-8 ; une promesse, un serment, un engagement tacite, un ou plusieurs vœux simples lient leurs membres, 6 ; 6,6-8. – Le vœu d'association, 190-191 ; 190,4 ; 191, 1-5 ; le vœu d'enseigner gratuitement est antérieur à la rédaction de la supplique de 1722, 189-192 ; 189,4 ; 190, 1-4 ; 191,1-6 ; 192,1-5 ; ce même vœu n'est pas mentionné dans les *Abrégés* de 1722, 193 ; 193,1 ; divergences entre les textes venus de Paris et les textes élaborés à Rome, 157. Voir toute la table, p. 411 : caractère juridique des vœux, durée, les vœux émis ou non par les FFR établissent un critère pour distinguer les membres de l'Institut, 77 Il faudrait reprendre tout cela de près.

^{vi} Cf. *Cahiers Lasalliens* 2, pages 67-68; *Cahiers Lasalliens* 57...

^{vii} *Cahiers Lasalliens* 2, *Table des matières*. Voir cependant *Cahiers Lasalliens* 11.

^{viii} Cf. Circulaire 406, 21.12.1977, p. 126-127. Voir la formule de vœux proposée dans la Règle de 1987: C'est pourquoi je promets et fais vœu de chasteté, pauvreté, obéissance, **d'association pour le service éducatif des pauvres** et de stabilité dans l'Institut conformément à la Bulle d'approbation et à la Règle de l'Institut.

^{ix} Un frère Argentin, Bruno Alpago, a préparé une étude historique sur le service des pauvres dans l'Institut qui devrait être remise aux Capitulants de 2000, comme le souvenir de cette 43^e Assemblée générale Il y est évidemment longuement question de la gratuité..

^x MF 145.3 – Voir dans Michel Sauvage, fsc, , *La place capitale de l'enseignement religieux dans la vie du Frère*, dans *Catéchèse et laïcité*, Paris. Liget. 1962, p. 592-600.

^{xi} Leur apprendre à bien vivre, les mettre en état de travailler lorsque leurs parents les y voudront employer...La visée éducative dépasse le temps scolaire.

^{xii} Il faudra ici renvoyer à l'étude sur la Mission partagée. Par ailleurs, je me souviens que dans ma jeunesse religieuse, on organisait pour les professeurs laïcs du District de Lille une retraite au début de l'année scolaire. Ils n'étaient pas nombreux encore, un ou deux par école.

^{xiii} On invoquait parfois la législation canonique, laquelle limitait les durées des mandats des supérieurs religieux. Mais dans l'Institut, c'était la Règle qui déterminait ces durées 3,6, 9 ans. Après neuf ans, il fallait obtenir un indult de Rome.

^{xiv} *Conduite des Ecoles*, Préface, *Œuvres complètes*, p. 597.

^{xv} Je me réfère ici notamment à un Colloque qui eut lieu à Montpellier, en 1980 je crois sur diverses activités des Frères des écoles chrétiennes au XIX^e siècle, sous la direction effective de Gérard Cholvy, Professeur d'Histoire, coauteur avec Yves-Marie Hilaire, de l'Histoire religieuse de la France contemporaine, en trois volumes.

^{xvi} Blain 1,241.

^{xvii} Blain, 1, 224.

^{xviii} R.I.8

^{xix} MR 199.3, citant Ep 2,12,19 ; 205.3, citant Ep 3,6.